



## COMMISSION DES JEUNES

### PROCÈS-VERBAL

### N°05

---

**Réunion du :** Lundi 15 Novembre 2021

**À :** 14h00

---

**Présidence :** M. BELLARD Christophe

---

**Présents :** M. HERNANDEZ Jean-Claude, M. BARONIAN, Jean-Claude

---

**Excusé(s) :** M. DE MARCHI Arnaud

#### MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.



## CHAMPIONNATS DES JEUNES

- Validation des résultats des poules de brassage en U15 et en U17, et du championnat U19.
- Règlementairement les matchs allers doivent se jouer avant le premier match retour. C'est pour cela que certaines rencontres ont été reprogrammées.

- Horaires d'hiver :

A dater du 1<sup>er</sup> Novembre, les matchs U15 prévus le dimanche matin à 10H30 seront programmés à 11H.

Dans la mesure où les terrains concernés ne possèdent pas d'éclairage, les rencontres U17 et U19 seront avancées à 15h ou alors à 15h30 si des matchs U13 sont programmés avant (ces matchs U13 seront avancés à 14h après accord de la Commission Foot Éducatif).

A compter de cette date également, il ne sera plus toléré d'arrangements de « dernière minute » entre clubs.

L'équipe défaillante sera déclarée forfait.

### **RAPPEL DE LA PROCÉDURE**

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

**Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.**

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

#### **RAPPELS :**

**1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.**

**2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.**

**3 - L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.**

**4- Dans le cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours.**

**Nous rappelons aux clubs que la FMI doit être finalisée et envoyée le dimanche soir au plus tard.**

**En cas d'absence de FMI, une feuille de match papier doit être remplie et retournée par mail au secrétariat du District au plus tard le lundi à midi.**



## COURRIER AUX CLUBS

- ➔ Une fiche de renseignements concernant l'encadrement des équipes de jeunes a été envoyée.

Cela permet aux responsables de la Commission de contacter directement des éducateurs pour communiquer en urgence des informations utiles à la gestion des rencontres de leur équipe.

La date de limite de retour était fixée au Lundi 11 octobre 2021. Liste des fiches encore manquantes :

- CANTON RIEZOIS
- GJMD
- US VEYNES SERRES
- SC VINONAI
- SAINT ANDRÉ LES ALPES
- ASVG

## RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

*N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.*

- **CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U15 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**

## COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

- L'Entente Embrun St crépin nous informe que les rencontres à domicile de leur équipe U17 doivent être programmées sur le terrain d'Embrun, pris note.
- Le club de Laragne nous interpelle sur le changement de la programmation de son match U17 à Gap et sur les conditions d'accueil du club recevant, pris note.
- Demande du GJMD pour programmer les matchs U15 à 8 le samedi à 11h, pris note.
- Demande du CA DIGNE pour programmer les matchs U15 à 8 le dimanche à 11h, pris note.



## RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

NÉANT

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



### DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

#### INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U15 À 8	B	24117381	3	AFCV / EMBRUN	PAS DE FMI= FEUILLE PAPIER (SCORE 1/4 )
U19	U	24048030	4	L'ARGENTIERE / RIEZ	LE CLUB DE RIEZ NE S'EST PAS DÉPLACÉ. MAIL ENVOYÉ AU DISTRICT ET AU CLUB ADVERSE POUR AVERTIR DU FORFAIT.

## RETOUR DE LA CSR

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur le PV n°2 du 10/11/2021 de la CSR ont été homologués par la Commission réunie ce jour.
- Dossier n° 3 : Forfait de l'AFCV en U15 dans la poule 4 du 03/10/2021
  - Dossier n° 4 : Forfait de l'AFCV en U17 dans la poule 3 du 02/10/2021
  - Dossier n° 5 : Forfait de LARAGNE en U17 dans la poule 4 du 02/10/2021
  - Dossier n° 7 : Forfait d'EMBRUN-ST CRÉPIN en U15 dans la poule 4 du 03/10/2021
  - Dossier n° 11 : Forfait d'EMBRUN-ST CRÉPIN en U17 dans la poule 3 du 02/10/2021



# INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA

Merci de prendre note des modifications apportées aux calendriers des championnats de jeunes.



## DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

**TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES**

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	MODIFICATION	MOTIF
U15 A 8	A	24117371	4	GJMD 2 / ASA 3	MATCH AVANCÉ À 15H À PEYRUIS	HORAIRE HIVER
U15 A 8	A	24117372	4	CA DIGNE / GJAB	MATCH AVANCÉ À 13H À DIGNE	DOUBLON CALENDRIER
U15 A 8	B	24117384	4	AFCV / SISTERON	MATCH LE SAMEDI 20/11 À 11H00 À ST BONNET	DOUBLON CALENDRIER
U15	1	24048521	4	ASVG / ASA 1	MATCH REPORTÉ AU 05/12 À 11H À VALENSOLE	REPROGRAMMATION
U15	4	24048611	4	OBSC / VEYNES	MATCH LE DIMANCHE 21/11 À 11H00 À BRIANÇON	REPROGRAMMATION
U15	4	24048603	1	VEYNES / GAP	MATCH INVERSÉ LE 05/12 À 11H À GAP	REPROGRAMMATION
U15	4	24048618	6	VEYNES / GAP	MATCH LE MERCREDI 24/11 À 16H À VEYNES	REPROGRAMMATION
U17	1	24048156	5	EPM / BANON	A PROGRAMMER SUR LE STABILISE DE LA PONSONNE	DOUBLON AVEC LES U19
U17	1	24048157	5	VIVO 04 / SC VINON	MATCH AVANCÉ À 14H	DOUBLON AVEC LES U19
U17	2	24048184	4	AFC STP / SISTERON	MATCH LE 27/11 À 14H À STE TULLE	DOUBLON AVEC LES U19
U17	2	24048183	3	AFC STP / CA DIGNE	MATCH LE 18/12 À 15H00 À STE TULLE	REPROGRAMMATION
U17	2	24048187	5	CA DIGNE / SISTERON	MATCH AVANCÉ À 15H À DIGNE	DOUBLON CALENDRIER
U17	3	24048209	5	GAP / EMBRUN ST CRÉPIN	MATCH DÉPLACÉ AU DIMANCHE 21/11 À 10H00	MATCH U14 LIGUE À GAP LE SAMEDI À 15H
U17	4	24048230	5	GJAB / VEYNES	MATCH REPORTÉ AU 27/11 À 14H AU BRUSQUET	GAMBARDELLA

LE PRÉSIDENT

**C.BELLARD**

